

# Conclusions 2022 du département du Travail des États-Unis

## sur les pires formes de travail des enfants

### République du Congo

En 2022, la République du Congo a réalisé des progrès minimes sur la voie de l'élimination des pires formes de travail des enfants. Les autorités ont mis en place un Plan d'action de protection des enfants, qui comprend des mesures visant à aider les rescapés de la traite des enfants. Par ailleurs, des données sur le travail des enfants ont été publiées en juin 2022 à partir d'une étude nationale effectuée par le ministère des Affaires sociales, de l'Action humanitaire et de la Solidarité, en coordination avec le Fonds des Nations Unies pour l'enfance. Toutefois, en République du Congo, des mineurs sont assujettis aux pires formes de travail des enfants, notamment dans l'exploitation sexuelle commerciale, parfois des suites de la traite des personnes, et le travail domestique forcé. Les enfants effectuent également des tâches dangereuses comme travailler dans les mines et les carrières de pierre. Le gouvernement n'a pas encore adhéré au Protocole de Palerme sur la traite des personnes, et les programmes en place ne sont pas suffisants pour s'attaquer au travail des enfants dans son ensemble dans tous les secteurs pertinents. En outre, le pays ne dispose pas d'une politique nationale de lutte contre le travail des enfants.

Propositions de mesures publiques en vue d'éliminer le travail des enfants		
Domaine	Mesure proposée	Année(s) où elle a été proposée
Cadre juridique	Ratifier le Protocole de Palerme sur la traite des personnes.	2015 – 2022
	Définir dans le cadre d'une loi ou réglementation nationale les types de travaux dangereux interdits aux enfants, après consultation des organisations d'employeurs et de travailleurs.	2022
Application	Veiller à ce que le gouvernement crée un processus formel d'orientation vers les services sociaux adéquats des enfants découverts dans des situations de travail des enfants.	2020 – 2022
	Publier des informations concernant les statistiques sur l'application de la législation sur le travail et du droit pénal, y compris le niveau de financement de l'Inspection du travail, le nombre et le type d'inspections du travail effectuées, d'infractions constatées, de sanctions imposées et d'amendes perçues pour les infractions relatives au travail des enfants, le nombre d'enquêtes pénales menées, de poursuites lancées et de condamnations obtenues.	2014 – 2022
	Renforcer l'Inspection du travail en effectuant des inspections ciblées sur la base de l'analyse des données concernant les secteurs à risque et les séries d'incidents graves, notamment des inspections chez des employeurs des zones rurales, dans	2022

**Propositions de mesures publiques en vue d'éliminer le travail des enfants**

<b>Domaine</b>	<b>Mesure proposée</b>	<b>Année(s) où elle a été proposée</b>
	des entreprises familiales, dans le secteur informel et chez les employeurs d'enfants qui sont à leur compte.	
	Veiller à ce que l'ensemble du personnel des organismes d'application du droit pénal, notamment la police, les tribunaux et le ministère de la Justice, des Droits humains et de la Promotion des peuples autochtones, reçoive une formation appropriée sur les méthodes d'identification, de reconnaissance et de gestion des pires formes de travail des enfants et de poursuites en la matière.	2020 – 2022
	Institutionnaliser la formation de tous les inspecteurs du travail, enquêteurs et agents de la force publique, notamment en proposant régulièrement des cours de perfectionnement ainsi que des cours sur les questions relatives au travail des enfants.	2014 – 2022
	Renforcer l'Inspection du travail en veillant à ce que les inspecteurs disposent des ressources qui conviennent pour s'acquitter de leurs responsabilités d'inspection mandatées, telles que les inspections inopinées, notamment l'accès à des véhicules de fonction.	2015 – 2022
	Veiller à ce que les fonds prévus pour que la Commission nationale de lutte contre la traite des personnes et le ministère des Affaires sociales, de l'Action humanitaire et de la Solidarité pour combattre la traite des personnes soient régulièrement décaissés.	2019 – 2022
	Éliminer les obstacles à l'application de la loi et aux poursuites judiciaires au moyen de mesures de renforcement du judiciaire en améliorant la tenue des dossiers, en réduisant le nombre des dossiers en attente, en organisant des audiences plus fréquentes et en intensifiant la formation des juges et des responsables de l'application du droit pénal sur la législation relative à la traite des personnes.	2014 – 2022
	Intensifier les mesures d'application pénale en dehors des grandes villes.	2014 – 2022
	Veiller à ce que les organismes d'application du droit pénal comme la police nationale soient financés comme il se doit et ne cherchent pas à se faire payer par les parties prenantes pour mener des enquêtes et des opérations.	2014 – 2022

---

**Propositions de mesures publiques en vue d'éliminer le travail des enfants**

---

<b>Domaine</b>	<b>Mesure proposée</b>	<b>Année(s) où elle a été proposée</b>
Coordination	Veiller à ce que tous les organismes de coordination disposent des ressources adéquates, notamment un budget suffisant, pour fonctionner comme prévu.	2014 – 2022
	Établir un mécanisme de coordination pour lutter contre le travail des enfants, y compris sous ses pires formes, au niveau national.	2009 – 2022
Politiques gouvernementales	Intégrer des stratégies de prévention et d'élimination du travail des enfants dans la Stratégie sectorielle de l'éducation et veiller à ce que les politiques soient mises en œuvre.	2009 – 2022
	Adopter une politique de lutte contre toutes les formes pertinentes de travail des enfants et les pires formes de travail des enfants, notamment la traite des enfants.	2013 – 2022
Programmes sociaux	Améliorer l'accès à l'éducation pour tous les enfants, y compris ceux des zones non urbaines, indépendamment de leur statut de réfugié ou de leur groupe ethnique, en éliminant tous les frais liés à la scolarité, en éliminant les barrières linguistiques, en fournissant des installations sanitaires, en construisant de nouvelles écoles, en formant des enseignants supplémentaires et en veillant à ce que les élèves ne soient pas victimes de sévices sexuels.	2009 – 2022
	Financer et mettre en œuvre des programmes sociaux afin de s'attaquer aux pires formes de travail des enfants, notamment au travail domestique et à l'exploitation sexuelle commerciale des enfants.	2018 – 2022
	Veiller à ce que les enfants autochtones ne soient pas victimes de discrimination ou d'obstacles à l'éducation, notamment en sensibilisant aux exemptions des frais de scolarité dont ils peuvent bénéficier et en proposant un enseignement dans leurs langues natales.	2020 – 2022

---